



ROYAUME-UNI

Ce qu'il faut savoir avant votre départ

Mis à jour le 22 janvier 2025 à 16h26



► Réglementation routière



Limitations de vitesse

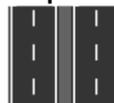
Agglomérations



Routes



Voies rapides



Autoroutes



Motocyclettes, voitures et camionnettes



Voitures et camionnettes tractant une remorque ou une caravane



Alcoolémie

0.8 g / litre de sang

0.5 g / litre de sang en Ecosse



GPS et détecteur

GPS avec avertisseur de radar
Autorisé



Ceintures et sièges

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire pour le conducteur et la passager du siège avant. Le port des ceintures à l'arrière est obligatoire si le véhicule en est équipé. Une personne munie d'une dispense du port de la ceinture pour raison médicale doit obtenir un certificat britannique à son arrivée.

Un enfant de moins de trois ans voyageant à l'avant ou à l'arrière d'une voiture doit être placé dans un système de retenue approprié. Un enfant de 3 à 12 ans ou qui mesure moins de 1,35 m, voyageant sur le siège avant d'une voiture doit être assis dans un siège spécial ou porter une ceinture de sécurité. S'il voyage sur le siège arrière, il doit être assis dans un siège spécial ou porter une ceinture si elle est disponible



Portable et kit

Utilisation en main
Interdit

Avec un kit main-libre
Autorisée

Amende maximale de 1 000 £ (environ 1 200 €)



Circulation à vélo

Port du casque
Facul

► Equipements obligatoires



Equipements de sécurité

Trousse de secours

Facultative

Extincteur

Facultatif

Triangle de signalisation

Facultatif

Gilet de sécurité

Facultatif



Equipements hivernaux

Période hivernale

Il n'y a pas de période hivernale fixe ou de réglementation concernant les équipements hivernaux au Royaume-Uni.

Pneus cloutés

Autorisés, à condition qu'ils n'abiment pas la chaussée.

Chaînes à neige

Autorisées sur route enneigée ou verglacée.

Pneus hiver

Autorisés.